



Paris le 31 décembre 2014

Communiqué

A l'issue d'une semaine de grève particulièrement suivie par les médecins des établissements de santé privés, AOC-CSMF, syndicat des médecins des plateaux techniques lourds demande à ses adhérents de se préparer à d'autres actions pour empêcher la mise en application de la loi Santé.

Cette cessation d'activité, particulièrement bien suivie, a montré la capacité de mobilisation des médecins des plateaux techniques lourds arrêtant totalement l'activité dans de nombreuses régions et de nombreuses cliniques et imposant des réquisitions massives.

Elle a montré l'importance du secteur privé dans la prise en charge des patients et l'impossibilité pour le secteur public de gérer seul les urgences, la maternité et la chirurgie.

AOC-CSMF constate que dans ses déclarations et ses derniers courriers la Ministre reste campée sur ses positions et ne veut toujours pas revenir sur les points principaux de son projet de loi, se contentant de proposer à la marge des discussions et des commissions pour en adapter les modalités d'application.

D'autres actions seront nécessaires pour empêcher la mise en application de la loi santé et des mesures liberticides qu'elle contient et la mobilisation de tous doit être maintenue. Le report du passage en commission parlementaire du projet de loi après les élections de mars, obtenu grâce à notre pression, doit nous donner les moyens de montrer à nouveau que les médecins sont déterminés et n'accepterons pas la destruction de notre système de santé.

AOC-CSMF s'étonne de l'attitude indigne de la FHP (Syndicat des patrons et directeurs de cliniques), qui après avoir négocié quelques promesses d'aménagements sur les seuls points qui paraissaient dangereux aux établissements, abandonne le mouvement et laisse la Ministre tenter d'imposer aux médecins le reste de sa loi.

AOC-CSMF constate que la FHP laisse brutalement les médecins des plateaux techniques lourds, qui s'étaient organisés pour soutenir le mouvement qu'elle avait prévu début janvier, dans une situation difficile.

AOC-CSMF s'oppose totalement à la participation de la FHP que l'on voit en filigrane des accords passés avec la ministre dans toute négociation portant sur les honoraires, ou les compléments d'honoraires des médecins libéraux.

AOC-CSMF réaffirme l'indépendance des médecins exerçant dans les établissements privés

La réussite de ce premier mouvement n'est que le début d'un long combat qui a pour but d'empêcher le démantèlement de la médecine libérale et son étatisation avec toutes les conséquences et les risques que cela comporte pour nos patients